Rapport D'Orientation Budgétaire 2020

SOMMAIRE

Préambule page 2

1. Contexte **page 3**
1.1 Rétrospective 2015 – 2019 page 3
1.2 Evolution des épargnes page 4
1.3 Politique des ressources humaines page 6
1.4 Une dette maîtrisée page 6

2. Les orientations budgétaires **page 7**
2.1 Prudence sur nos recettes d'exploitation page 8
2.2 Des dépenses d'exploitation contrôlées page 8
2.3 Poursuite des projets d'investissement page 10

Annexes
1/ Etat des charges fiscales page 11
2/ Tableau de synthèse du budget primitif 2020 page 12

PREAMBULE

Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

Afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de CODID-19, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 prévoit des mesures afin de garantir la continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Ainsi, la date limite du vote du budget primitif, fixée au 30 avril les années de renouvellement des assemblées, est repoussée au 31 juillet. L'ordonnance prévoit aussi la suppression des délais entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du BP.

En outre, l'assemblée peut exécuter le budget d'exploitation dans la limite des crédits ouverts en 2019. L'ordonnance prévoit la même disposition pour la section d'investissement.

Ce document est composé de deux parties : la première relative à l'exécution des budgets des années précédentes, socle pour l'élaboration des budgets à venir, et la seconde, destinée à vous exposer les choix qui ont conduits aux propositions budgétaires pour l'exercice 2020.

1. Contexte

L'élaboration du budget primitif 2020 a été perturbé par la crise sanitaire sans précédent que nous connaissons tous. Depuis le 16 mars, date du début du confinement, l'activité du port s'est trouvée fortement impactée, ce qui a engendré des décisions budgétaires exceptionnelles.

1.1 Rétrospective 2015 - 2019

L'analyse des comptes administratifs depuis 2015 montre une certaine stabilité ces trois dernières années. Les seules variations importantes découlent des ajustements des charges fiscales selon les exercices budgétaires.

Chapitres	Comptes administratifs - En K€				
	2015	2016	2017	2018	2019
Atténuations de charges	1			3	
Produit des services, du domaine & ventes	211	218	209	214	224
Autres produits de gestion courante		0	0		0
Produits exceptionnels		13		5	0
Opérations d'ordre	1	1	1	1	1
s/total des recettes	**213**	**232**	**210**	**223**	**225**
Variation en %	**8%**	**9%**	**-9%**	**6%**	**1%**
Résultat reporté	41	59	108	121	76
Total des recettes - en K€	**254**	**291**	**318**	**343**	**301**

Charges à caractère général	63	53	67	71	67
Charges de personnel	30	29	33	34	32
Autres charges de gestion courante	0		0	0	0
Charges financières	9	8	7	6	5
Charges exceptionnelles		1			
Impôts sur les bénéfices	7	8	18	8	2
Opérations d'ordre	66	70	65	78	91
Total des dépenses	**175**	**168**	**189**	**196**	**196**
Variation en %	**9%**	**-4%**	**12%**	**3%**	**0%**

Le produit relatif aux redevances d'amarrage représente l'intégralité des recettes courantes. Il a évolué de 6% entre 2015 et 2019. Rappelons l'évolution tarifs sur cette période :

- 2015 : + 3% (compensation partielle de l'impact de l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés)
- 2016 : 0%
- 2017 : + 1%
- 2018 : + 1%
- 2019 : 0%

S'agissant des charges, les dépenses à caractère général et les charges de personnel ont évolué dans les mêmes proportions. Les charges financières ont, quant à elles, baissé de 44% passant de 9 K€ en 2015 à 4 K€ en 2019.

1.2 Evolution des épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette et qu'elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaitre la capacité à investir.

Lorsqu'une collectivité souhaite réaliser des dépenses d'investissement (hors dette), elle peut les financer :

- En obtenant des subventions ;
- Et/ou en ayant recours à l'autofinancement soit en réalisant des économies de gestion soit en augmentant les recettes ;
- Et/ou en recourant à l'emprunt selon la nature de l'équipement.

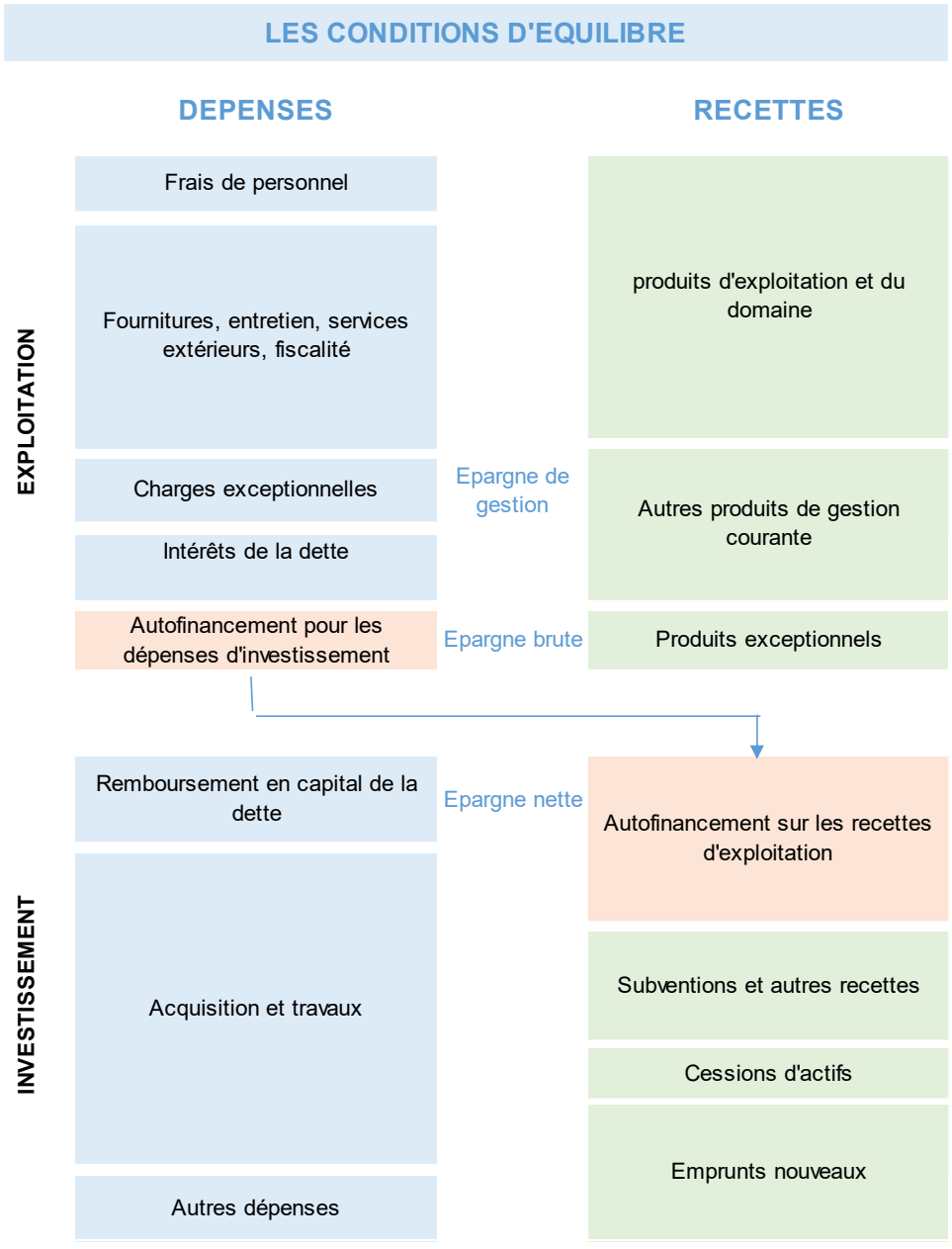

Ces cinq dernières années, notre équipe a décidé d'agir modérément sur les tarifs. Cette décision implique d'effectuer des choix de gestion permettant de garder de bons niveaux d'épargnes.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes réelles d'exploitation	212	231	209	222	224
Dépenses réelles d'exploitation	109	99	124	118	105
Epargne brute	**104**	**132**	**85**	**104**	**119**
Remb. En capital de la dette	25	25	26	26	27
Epargne nette	**79**	**107**	**59**	**78**	**92**
Taux d'épargne brute	**48,86%**	**57,33%**	**40,61%**	**46,92%**	**53,10%**
Capital restant dû au 31/12	227	202	176	150	123
Capacité de désendettement	2,19	1,53	2,08	1,44	1,03

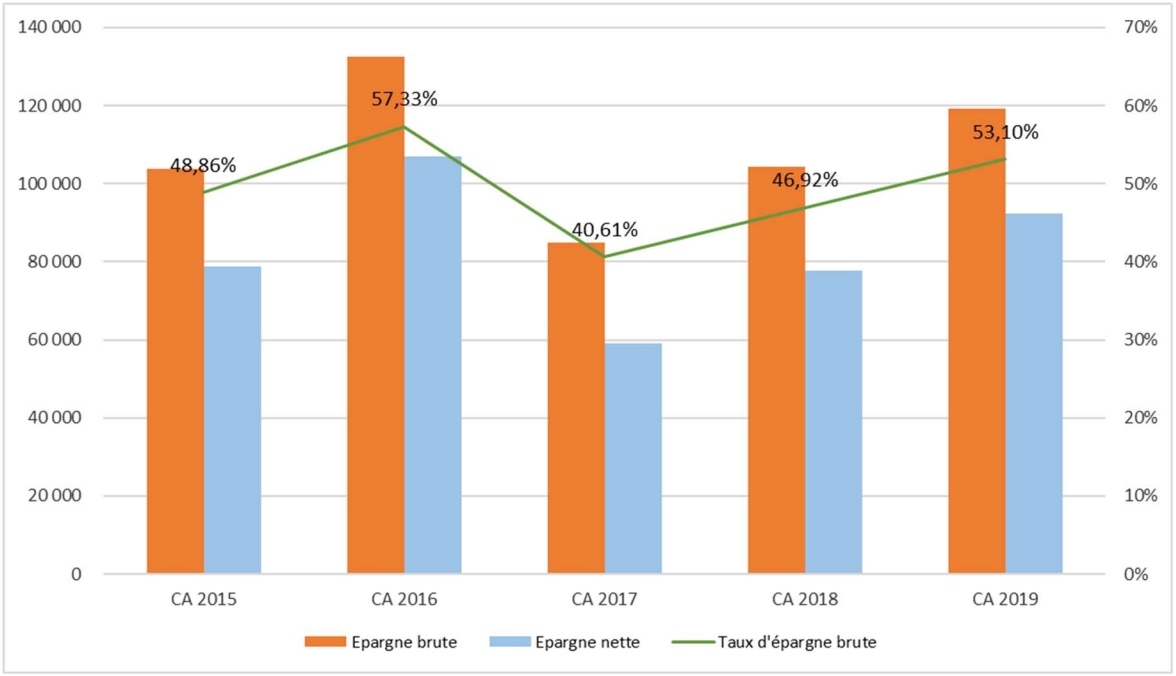

Sur la période, le taux d'épargne varie entre 41 % et 53 %. L'année 2016 s'est remarquée avec un taux d'épargne à 57 % expliqué par l'encaissement d'une recette exceptionnelle (13 K€ de remboursement d'impôt sur les sociétés).

Ces bons niveaux permettent de ne recourir à l'emprunt que de manière très modérée puisque le dernier emprunt souscrit date de 2014. La capacité de désendettement est passée 2,15 en 2015 à 1,03 en 2019, largement éloignée du seuil d'alerte des 12 années.

Rappelons que la capacité de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute. Il s'agit donc du rapport entre l'épargne brute et le capital restant dû au 31 décembre de l'année.

Ces résultats ont permis au port d'investir sur cette période 387 K€ entièrement autofinancés.

1.3 La politique des ressources humaines

D'une manière générale, depuis 2016, un travail important sur la gestion de personnel a permis une relative stabilité des effectifs. Le personnel affecté à la gestion des ports est composé d'agents permanents et de saisonniers.

½ équivalent temps plein de catégorie C est affecté à l'année au port Auguier complété par 1 mois saisonnier. Le personnel administratif et technique du port Saint-Pierre impacte le budget de ce port annexe au travers d'une refacturation qui représentait 13 K€ en 2019.

Ainsi, les charges de personnel représentent en moyenne 30% des dépenses réelles d'exploitation.

- Composition des rémunérations en 2019

Le traitement de base constitue, par nature, l'élément le plus important de la rémunération (69%), les primes et indemnités représentent 20% alors que les heures supplémentaires et astreintes s'élèvent à 9%.

Traitement de base	Primes et indemnités	Astreintes	Heures suppl.	Indemnité de résidence	Total
9 194	2 651	747	391	276	13 260
69%	***20%***	***6%***	***3%***	***2%***	***100%***

1.4 Une dette maîtrisée

Au 31 décembre 2019 le capital restant dû s'élevait à 123 K€ répartit entre, la Caisse Française de Financement Local, la Caisse d'Epargne et La Caisse Régionale du Crédit Agricole.

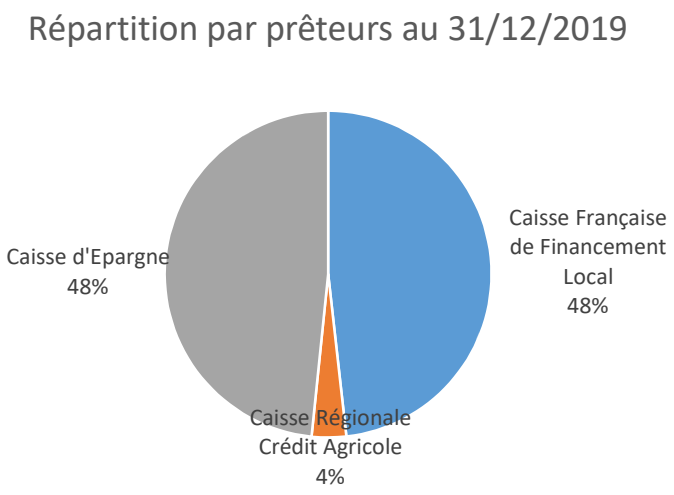

A titre indicatif, le graphe ci-dessous indique le niveau des annuités et du capital restant dû jusqu'à extinction de la dette. Cette tendance est modifiée chaque année en fonction des emprunts réellement contractés.

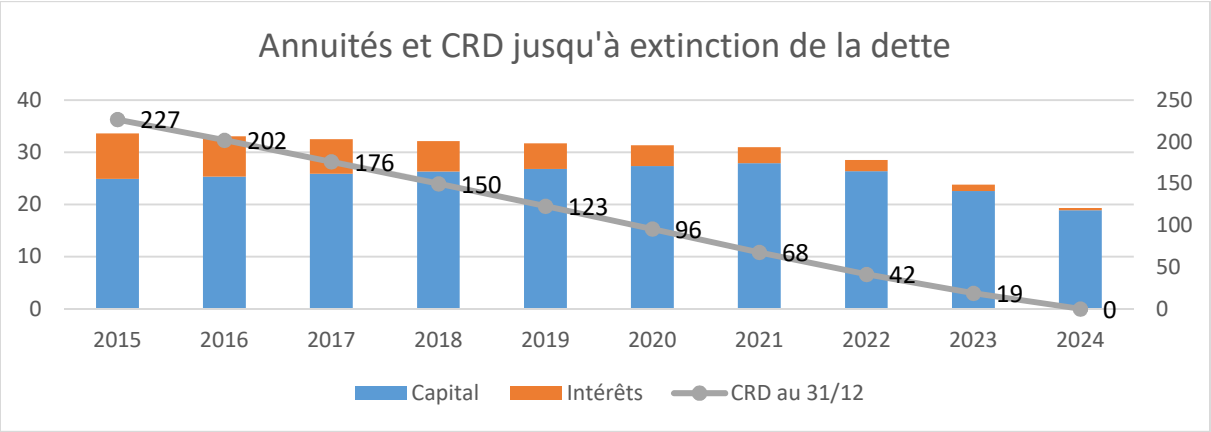

Ce graphique montre qu'en 2024 la dette actuelle sera totalement remboursée.

Les 5 contrats de prêt affectés à ce budget sont tous à taux fixe. Le taux moyen de la dette est de 3,17 %.

La charte de bonne conduite classifie les emprunts selon les risques qu'ils font porter sur les collectivités locales. Ainsi, 52 % de la dette sont classifiés A1 « risque faible » (taux fixe et variable simple ; indices zone euro). Les 48% restant sont classifiés C1 (option d'échange ; indices zone euro).

2. Les orientations budgétaires

La crise sanitaire est venue perturber le 1er projet de budget primitif. Les deux principales hypothèses de travail qui ont conduit à ce budget ont été :

- La stabilité des tarifs
- Une réduction des droits d'amarrage « passagers » pour anticiper une éventuelle baisse d'activité

L'évolution des recettes et des dépenses se présente comme suit :

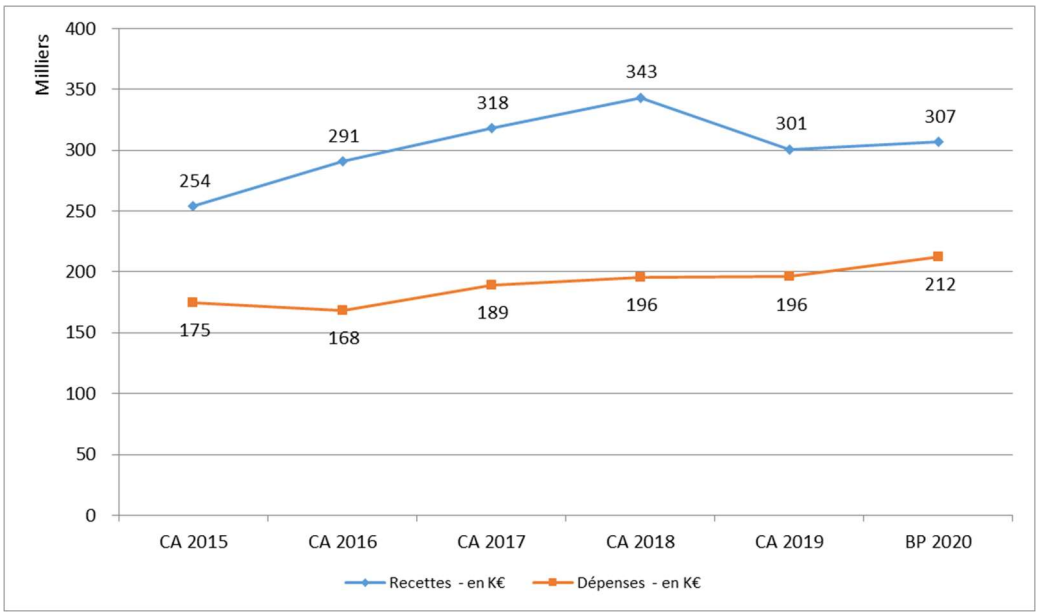

Ainsi, les recettes d'exploitation sont estimées à 307 K€ et les dépenses à 212 K€ comme vous le montre la synthèse ci-dessous :

Chapitres	Crédits 2019 = BP + DM	CA 2019	BP 2020	*V° BP/Crédits 2019*	*V° BP/CA 2019*
Résultat reporté	76	76	88	*16%*	*16%*
Produit des services, du domaine & ventes	214	224	217	*1%*	*-3%*
Opérations d'ordre	1	1	1	*60%*	*61%*
Total des recettes - en K€	**291**	**301**	**307**	***5%***	***2%***
Charges à caractère général	97	67	75	*-22%*	*13%*
Charges de personnel	34	32	34	*1%*	*8%*
Autres charges de gestion courante	0	0	0	*0%*	
Charges financières	5	5	4	*-17%*	*-17%*
Charges exceptionnelles	2	0	0	*-82%*	
Impôts sur les bénéfices	10	2	3	*-68%*	*66%*
Opérations d'ordre	91	91	95	*4%*	*4%*
Total des dépenses - en K€	**239**	**196**	**212**	***-11%***	***8%***
Solde de l'exercice	**52**		**95**		

2.1 Prudence sur nos recettes d'exploitation

L'évaluation des recettes d'exploitation s'effectue à partir des réalisations des années antérieures corrigée d'évènements pouvant affecter à la hausse ou à la baisse le produit. Cette année, l'impact de la crise sanitaire nous a contraints à diminuer nos recettes d'exploitation de 4 K€.

- Les redevances d'amarrage

Le produit est estimé pour 2020 à 216 K€ dont 65 % proviennent des postes abonnés.

	2016	2017	2018	2019	BP 2020	V° 2020/2019
Abonnés	142 594	141 327	139 845	139 845	140 000	*0%*
Passagers	74 057	66 464	72 899	82 981	76 000	*-8%*
TOTAL	**216 651**	**207 791**	**212 744**	**222 826**	**216 000**	
Evolution		**-4,09%**	**2,38%**	**4,74%**	**-3,06%**	

- Les autres produits

Le produit relatif à la liste d'attente est estimé à 1 375 € soit équivalent aux réalisations de 2019.

2.2 Evolution des dépenses d'exploitation contrôlée

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints, dans une situation normale et d'une manière générale, à poursuivre nos efforts en matière

de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale ….

Ainsi, en termes d'accueil, l'amplitude horaire des capitaineries demeurera inchangée. Une attention particulière sera portée sur la propreté des extérieurs et des sanitaires mis à disposition du public et des usagers. Ainsi, une équipe « régie », mutualisée sur les quatre ports, composée de deux agents et d'un saisonnier viendra remplacer, en cours d'année, l'entreprise attributaire du marché de nettoyage des locaux permettant une prestation de meilleure qualité ainsi qu'une meilleure réactivité. Cette charge, prise en charge sur le budget du port Saint-Pierre, sera refacturée aux ports annexes en fonction des durées réelles d'intervention.

Ainsi, les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 117 K€. Elles sont complétées par les dotations aux amortissements de 95 K€.

- <u>Les charges générales</u>

Si un travail important est réalisé en interne afin d'optimiser les coûts, ces charges représentent 64 % des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 75 K€ dont la charge la plus importante est le transport des sédiments (30 K€) consécutif au recalibrage du port.

La charge fiscale, hors impôt sur les bénéfices, représente 31 K€. Elle comprend la taxe foncière, la CFE, la taxe de séjour et la redevance domaniale dont le détail est joint en annexe.

Les autres charges sont des dépenses courantes d'entretien, téléphonie, fluides…

- <u>Les charges de personnel</u>

La gestion des ressources humaines continue de s'exercer dans un cadre budgétaire rigoureux.

L'inscription au BP 2020 représente 34 K€. Cette prévision tient compte de la rémunération du ½ ETP (20 K€) et de la refacturation du personnel du port Saint-Pierre (14 K€) qui intègre la future équipe de nettoyage des locaux.

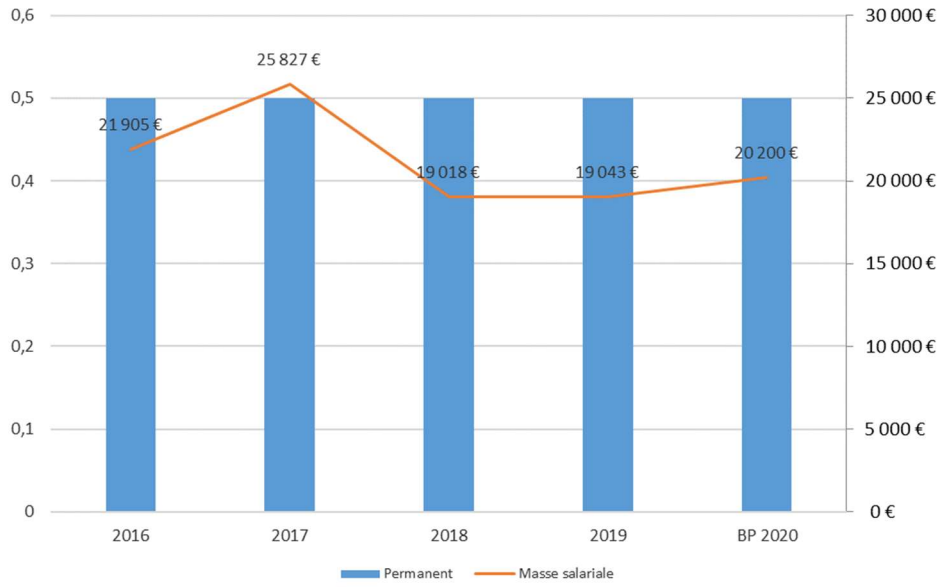

- Les charges financières

Le budget prévoit 4 K€ d'intérêts échus ou à échoir soit 3% des dépenses réelles d'exploitation.

- Les autres charges

Les autres charges rassemblent les non-valeurs et quelques charges exceptionnelles pour une somme de 500 € et l'impôt sur les bénéfices se calcule à 3 K€.

2.3 Poursuite des projets

En plus du remboursement de la dette à hauteur de 28 K€, la somme de 168 K€ sera portée au budget majoritairement dédiés au recalibrage du port.

Ces dépenses seront financées par une subvention de 8 K€, attribuées en 2019 pour la réfection des sanitaires, et par l'autofinancement (virement de la section d'exploitation + dotations aux amortissements).

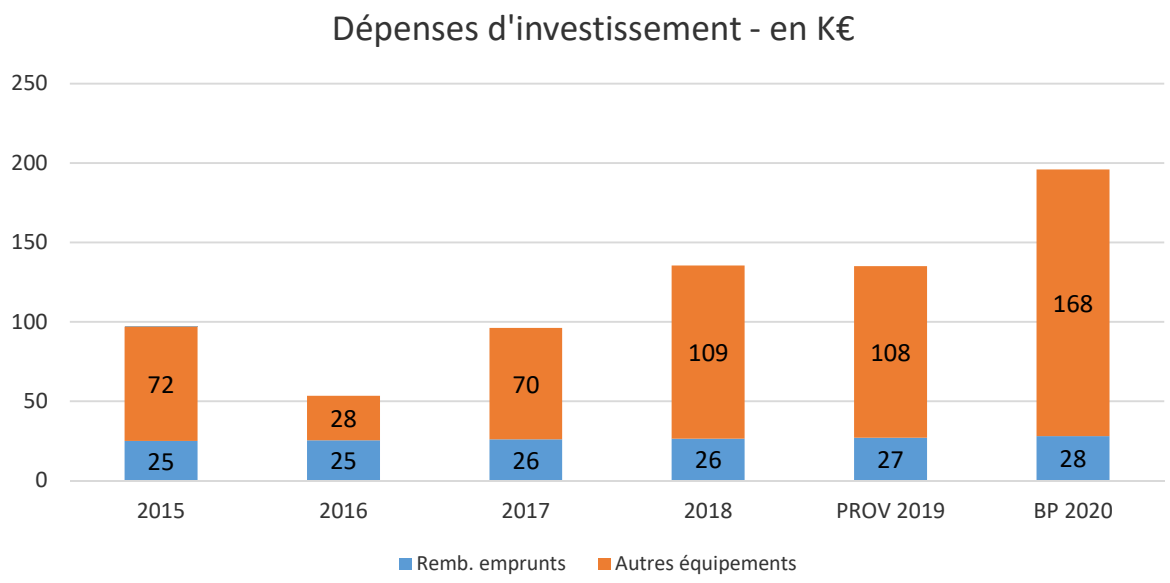

Les projets 2020 se déclinent ainsi :

Domaine / projet	Total	%
PLAN D'EAU	145 451	87%
Recalibrage		
Reprise d'un quai		
BATIMENT / AUTRES	22 000	13%
Pont Hertzien		
Barrière accès		
BUREAU ET INFORMATIQUE	500	0%
Total général	**167 951**	

Annexes :

EVOLUTION DES CHARGES FISCALES

Type	2016	2017	2018	2019	BP 2020	*Variation BP / CA 2019*
Contribution Foncière des Entreprises	605	1 074	1 094	1 108	1 200	8,30%
Taxes foncières	15 030	25 898	14 077	14 001	14 300	2,14%
Redevance domaniale	12 851	14 011	13 410	13 931	14 250	2,29%
Taxe de séjour		1 378	1 378	1 378	1 500	8,85%
Impôts sur les bénéfices	7 628	17 771	7 725	1 931	3 200	65,72%
TOTAL des charges fiscales	**36 114**	**60 132**	**37 684**	**32 349**	**34 450**	***6,50%***
Dépenses réelles d'exploitation	98 613	124 197	117 877	105 261	117 485	
Poids des charges fiscales / DRE	**36,62%**	**48,42%**	**31,97%**	**30,73%**	**29,32%**	

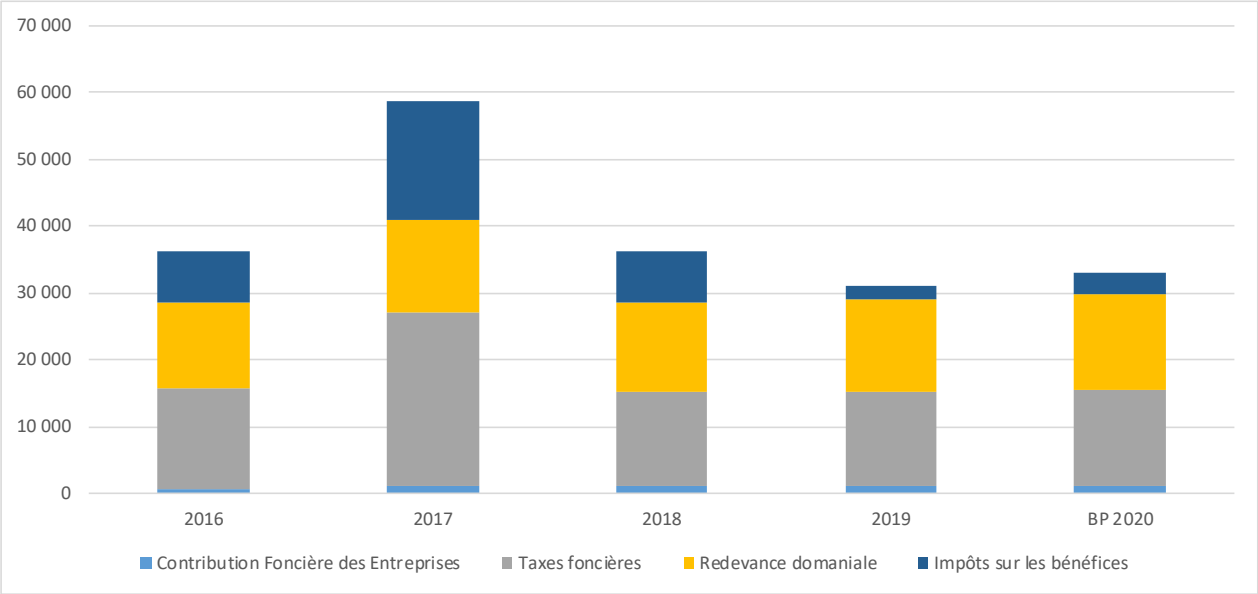

TABLEAU DE SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2020

SECTION D'EXPLOITATION

	Crédits 2019 : BP + DM	BP 2020		Crédits 2019 : BP + DM	BP 2020
TOTAL DES DEPENSES	**290 829**	**306 740**	**TOTAL DES RECETTES**	**290 829**	**306 740**
			002 - RESULTAT REPORTE	75 862	88 295
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	97 000	75 345	013 - ATTENUATION DE CHARGES	0	0
012 - CHARGES DE PERSONNEL	34 000	34 400	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	214 300	217 375
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	200	200	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	
66 - CHARGES FINANCIERES	4 862	4 040			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 700	300	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
68 - PROVISIONS	0	0	78 - REPRISE SUR PROVISIONS	0	0
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	10 000	3 200			
AUTOFINANCEMENT	143 067	189 255			
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	*90 805*	*94 717*	*042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION*	*667*	*1 070*
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*52 262*	*94 538*			

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES	**219 028**	**213 608**	**TOTAL DES RECETTES**	**219 028**	**213 608**
			AUTOFINANCEMENT	143 067	189 255
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	667	1 070	*042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION*	*90 805*	*94 717*
			023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*52 262*	*94 538*
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	47 717	16 587	1068 - AFFECTATION DU RESULTAT	71 979	16 587
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	26 900	28 000	16 - EMPRUNTS NOUVEAUX		
EQUIPEMENT	115 500	167 951	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		7 766
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	*115 500*	*167 951*			
RESTES A REALISER	28 244		RESTES A REALISER	3 982	